

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Lefèvre, 12 décembre 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 2 p. (303r, 304v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Lefèvre, 12 décembre 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50041>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [12 décembre 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Lefèvre \[Courcelles\]](#)

Lieu de destination Rue de Courcelles, Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la vente d'un terrain. Sur les conditions du comblement du chemin de Courcelles en vue de conclure la vente.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Construction](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 12 Décembre 1879

Monsieur le Préfet,

Il n'y a donc pas de différence entre nous malgré les apparences contraires, car j'aurais un seul instant si n'ai entendu vous refuser de commander les matériaux nécessaires pour combler la partie du chemin allant sur Cireyelles, soit environ quarante mètres comme vous le dites.

Je m'engage à donner dûs les matériaux quand le chemin sera fini

le long de la partie de terrain que vous me vendez, pour avoir accès à l'endroit à combler ; mais cela bien entendu à mesure que j'aurai les matériaux disponibles et en les placant de préférence sur le chemin indiqué, au lieu de les mettre en dépôt sur le terrain que vous me vendez.

Je créis cet engagement si à si de vous défaillant ; si j'ai fait des observations à ce sujet, c'est qu'il ne me

30 F

n'arrête pas utile de faire entrer une appellation de scribule dans l'alle dans un acte de vente.

Fais-toi-moi donc le plaisir de prendre les mesures pour que mes positions terminent cette affaire le plus tôt possible.

Regard je vous prie,
mon cher, mes bien cordiales amitiés.

Lettin